



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 05 avril 2017 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mardi 11 avril 2017 à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC.

Excusés : Sylvain NAUDET (pouvoir à Michel TEIXEIRA), Yves GAITANAROS (pouvoir à Daniel CHAIN), Isabel MARQUES, Gwendoline DAVID.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	10
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	13

Le Conseil Municipal a nommé Madame Roselyne LACOMBE comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 15 Mars dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 15 mars 2017 est adopté à 11 voix pour – 1 contre.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Sollicitation du fonds d'aide du département opération accessibilité de la mairie et de son aile ouest et la salle des fêtes
- Sollicitation du fonds d'aide aux communes à faible population pour l'aménagement de l'abri-bus à Faronville et aménagement du chemin de la plâtrerie à Allainville en Beauce. Les membres autorisent le Maire à ajouter ces deux points à l'ordre du jour à l'unanimité.

1- Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Communal

(Voté en début de séance avant les comptes administratifs)

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

Délibération 26-2017 (11 voix pour – 1 contre)

2-Approbation du Compte Administratif du Budget Communal 2016.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2016,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016,

Monsieur Coisnon arrive en cours de séance au point N°2.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	104 545.94€	28 259.04€	904 519.51€
RECETTES	12 994.19€	12 140.00€	946 735.00€
RESULTAT	- 91 551.75€	-16 119.04€	42 215.49€

Délibération 27-2017 (11 pour – 1 contre)

3-Affectation du Résultat 2016 sur le Budget Principal 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	946 735.00€
Excedent N-1	271 534.00€
Dépenses	904 519.51€
Disponible à affecter	313 749.49€

En section d'investissement	
Recettes	12 994.19€
Excedent N-1	50 297.67€
Dépenses	104 545.94€
Résultat de l'exercice	- 41 254.08€
Restes à réaliser en dépenses	- 16 119.04€
Deficit d'investissement	- 57 373.12€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016	313 749.49€
Besoin en couverture d'investissement	- 57 373.12€
Résultat de fonctionnement 2017	256 376.37€

Délibération 28- 2017 (11 pour – 1 contre)

4- Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Service des Eaux et vote du Compte administratif 2016 du Budget Service des Eaux

(Voté en début de séance avant les comptes administratifs)

Délibération 29-2017 (11 pour – 1 contre)

5-Approbation du Compte Administratif du budget Service des Eaux 2016.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2016,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2016 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste a réaliser	Réalisé
DEPENSES	23 856.33€	5 216.70€	275 755.70€
RECETTES	41 113.38€	0.00€	160 184.83€
RESULTAT	17 257.05€	- 5 216.70€	- 115 570.87€

Délibération 30-2017 (11 voix pour – 1 contre)

6-Affectation du Résultat 2016 sur le Budget Service des Eaux 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	160 184.83€
Excédent N-1	299 420.55€
Dépenses	275 755.70€
Disponible a affecter	183 849.68€

En section d'investissement	
Recettes	41 113.38€
Dépenses	23 856.36€
Résultat de l'exercice	17 257.05€
Excédent N-1	20 979.18€
Restes à réaliser en dépenses	5 216.70€
Excédent d'investissement	33 019.53€

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017	183 849.68€
---------------------------------	-------------

Délibération 31-2017 (11 voix pour – 1 voix contre)

Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte administratif 2016 du Budget Assainissement

Délibération 32-2017 (11 pour – 1 contre)

8 -Approbation du compte administratif du budget Assainissement 2016.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle. Monsieur Daniel Chain, conseiller municipal et doyen d'âge prend la présidence.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 7 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Vu l'ensemble des délibérations concernant les décisions modificatives de 2016,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste a réaliser	Réalisé
DEPENSES	15 898.88€	5 352.00€	103 308.43€
RECETTES	33 302.30€	0.00€	114 678.62€
RESULTAT	17 403.42€	- 5 352.00€	11 370.39€

Délibération 33-2017 (11 pour – 1 contre)

9 -Affectation du Résultat 2016 sur le Budget Assainissement 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2016,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

En section de Fonctionnement	
Recettes	114 678.62€
Excédent N-1	11 657.38€
Dépenses	103 308.43€
Disponible à affecter	23 027.57€

En section d'investissement	
Recettes	33 302.30€
Dépenses	15 898.88€
Résultat de l'exercice	17 403.02€
Excédent N-1	20 626.06€
Restes à réaliser en dépenses	5 352.00€
Excédent d'investissement	32 677.48

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017	23 027.57€
--	-------------------

Délibération 34-2017 (11 voix pour – 1 contre)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

10- Vote des Taux des trois taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1379,1407 et suivants et 1636B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis de la commission des finances,

Compte tenu des éléments budgétaires, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016, à savoir :

TAXE D'HABITATION	9.99%
TAXE FONCIERE	14.20%
TAXE /FONCIER NON BATI	35.41%

Compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition et des bases définitives pour 2016, le produit fiscal attendu pour 2017 est estimé à 422 657€, considérant que la croissance des bases restera dynamique.

	Bases estimées 2017	Taux 2017	Produit fiscal 2017 attendu
Taxe d'habitation	1 166 000	9.99%	116 483€
Taxe Foncière	1 377 000	14.20%	191 558€
Taxe Foncière non bâti	322 100	35.41%	114 516€
		TOTAL	422 557€

Un débat s'engage dans l'assemblée sur l'effort fiscal à appliquer...Monsieur le Maire argumente cette augmentation qui fait suite à la continuité de la baisse drastique des dotations de l'état et à l'augmentation conséquente de l'attribution de compensation versée à la CCPNL.

Au vu de ces éléments, il est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la Commission des Finances,

D'augmenter les taux d'imposition suivants pour 2017 :

Délibération 35-2017 (9 voix pour – 2 contre -2 abstentions)

11-Modification de la délibération fixant les indemnités de fonction des élus selon l'indice terminal de la fonction publique

Par délibération 2014-43 en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, de 3 Maires délégués et de 3 adjoints au maire. Ces indemnités ont été fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1015. Cet indice n'a pas varié depuis plusieurs années. Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (J.O. du 27 janvier 2017) a prévu des évolutions de la grille indiciaire à compter du 1er janvier 2017. Aussi, l'indice brut terminal initialement fixé à 1015 est de 1022 et est appelé à évoluer à 1027. Afin d'éviter de modifier la délibération fixant les indemnités des élus à chaque revalorisation indiciaire, il est recommandé de faire référence dans les délibérations à « l'indice brut (IB) terminal de la Fonction publique » et non plus à « l'IB 1015 de la Fonction publique ». En outre, conformément au CGCL, ces indemnités sont fixées dans la limite d'une enveloppe financière qui varie selon la taille de la commune. Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à chacun.

Le Maire explique qu'il doit appliquer cette délibération conformément à la demande de Monsieur Le Préfet en date du 16 mars 2017, et que le Trésor Public demande aux communes de prendre une délibération en urgence afin de pouvoir valider les indemnités des élus dès le mois d'avril.

Monsieur le Maire rapporte que les indemnités des élus votées en 2014 n'atteignent pas le taux plafond applicable de droit, mais qu'à leur demande, le taux a été abaissé à 40% pour le Maire au lieu de 43%, à 12.5% pour les maires délégués au lieu de 17%, à 15.5% au lieu de 16.5% pour les adjoints.

Néanmoins, Monsieur le Maire souhaite contribuer à l'effort financier de la commune, et demande à ce que le taux de 39 % lui soit appliqué, demande à ce que le taux de 12% soit appliqué aux maires délégués à compter du 1^{er} janvier 2017. Le taux de 15,5% des adjoints est maintenu. Le conseil approuve cette décision.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017-34 du 11 avril 2017

Tableau annexe récapitulatif des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal de la commune d'Outarville

Prénom et Nom	Fonction	Taux IB terminal (en %)	Montant mensuel brut des indemnités de fonction(en €)
Michel CHAMBRIN	Maire	39%	1 509.56€
Sylvain NAUDET	1 ^{er} Adjoint	15.5%	599.95€
André VILLARD	2 ^{ème} adjoint	15.5%	599.95€
Roselyne LACOMBE	3 ^{ème} Adjoint	15.5%	599.95€
Yves GAITANAROS	Maire délégué	12%	464.48€
Gwendoline DAVID	Maire déléguée	12%	464.48€
Chantal IMBAULT	Maire déléguée	12%	464.48€

Délibération 36-2017 (7 voix pour – 5 abstentions- 1 contre)

12-Vote du Budget Primitif 2017 de la Commune.

Exposé :

le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif de la Commune. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 1 077 504.37 €

. Recettes : 1 077 504.37€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 270 442.12€

. Recettes : 270 442.12€

Délibération 37-2017 (8 pour – 4 abstentions – 1 contre)

13-Vote du Budget Primitif 2017 du Service des Eaux

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2017 du Service des Eaux. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 338 415.72 €

. Recettes : 338 415.72€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 177 191.23€

. Recettes : 177 191.23€

Délibération 38-2017 (12 pour – 1 contre)

4-Vote du Budget Primitif 2017 du Service Assainissement

le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2017 du Service Assainissement. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 116 558.51€

. Recettes : 116 558.51€

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 101 426.48€

. Recettes : 101 426.48€

Délibération 39-2017 (12 voix pour – 1 contre)

16- Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental à l'Équipement Communal- Opération d'accessibilité phase 2016

Délibération 40-2017 (12 voix pour – 1 abstention)

17- Sollicitation du Fonds d'Aide Départemental aux communes à faible population

Délibération 41-2017 (à l'unanimité)

II – Décisions

Décision 2017-02

Affaires diverses

Cérémonie du 8 mai 2017

Rassemblement à 11h00 à Outarville au centre social culturel.

Aire de jeux

Monsieur le Maire informe que les travaux de réalisation de l'aire de jeux dans le parc communal sont terminés et que le contrôle de vérification réglementaire va être effectué par L'agence SOCOTEC.

Réunion avec le cabinet d'architecture BHPR pour la réalisation du point traiteur à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rapporte que la commission des travaux s'est réunie le 11/04/2017 avec le cabinet d'architecture BHPR pour le suivi de l'opération de réalisation du point traiteur. Le cabinet d'architecture après avoir présenté le projet doit y amener des modifications à la demande des élus présents.

Élections :

Monsieur le Maire demande un volontaire pour assurer le tour de garde du 23/04 à 8h00 pour remplacer Monsieur Foucher, celui-ci s'étant désisté. Mme Anne Marie LIDDELL assurera ce tour de garde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Fait à Outarville, le 11 avril 2017